

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTINE-EN-PLAINE DU 21 JANVIER 2021

Membres : 23

Présents : 21

Votants : 22

Date convocation : 14 janvier 2021

Date affichage : 14 janvier 2021

Le conseil municipal de Castine-En-Plaine légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Tilly la Campagne jeudi 21 janvier 2021 à 18h30, sous la présidence de Madame Florence BOUCHARD, maire

Etaient présents : MATHON Patrice, SUEUR Jézabel, ROBERT Franck, VIVIEN Béatrice, MAUNOURY Stéphane, LEBRETON Magalie, TANI Yolande, ANTOINE Jean-Jacques, CARDON Vincent, CHESNEL Michelle, BODIN Éric, HAY Xavier, DESBONNES Chantal, DORE Myriam, CECIRE Sandrine, VILLAIN Frédéric, DEGRENNE Fabrice, BIRGUL Hacer, HUBERT Romain, CARLAT Céline

Absents ayant donné pouvoir : JACQUES Sylvie (pouvoir à Patrice Mathon)

Absents : BOURSIN Thomas

Pas d'observations sur le précédent compte rendu.

Monsieur Frédéric VILLAIN a été nommé secrétaire de séance.

Madame la maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- *organisation de la restauration scolaire*
- *Installation d'un food truck à Rocquancourt*
- *Travaux lot 4 création d'une salle de classe*

### **COMMUNICATIONS DU MAIRE**

Madame la maire a demandé à Frédéric Villain de réaliser une carte de vœux qui a été transmise par mail aux communes membres de la CU et communes voisines. Le bulletin municipal a été distribué en début de mois.

Une enquête publique concernant le PPRM va être réalisée du 8 février au 22 mars 2021. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Rocquancourt le jeudi 11 mars de 17 à 19 heures.

Caen la mer a transmis un courrier validant la continuité de service avec le Smictom jusqu'au 31 mars 2021 pour le ramassage des ordures ménagères et l'accès aux déchetteries du secteur. Un Accord est en cours pour autoriser l'accès à la déchetterie de St Martin après la date du 31 mars. Madame la maire va demander que Tilly la Campagne puisse avoir accès à cette déchetterie dans le cadre de la commune nouvelle.

Festival des contes 2020 : la mairie avait décidé de payer le conteur même si l'intervention n'avait pu se faire en raison du confinement. La mairie a bénéficié d'une subvention de 30% de la somme engagée de la part du conseil départemental.

Le contrôle des hydrants est en cours sur la commune : vérification des bornes bleues par le SDIS et des bornes rouges par la Saur.

Lucie Emelie l'agent recruté pour le poste d'accueil administratif sera présente en mairie à partir du 16 mars.

GDE a demandé une augmentation de l'amplitude horaire du broyeur suite à un problème technique. La Dreal a fait savoir à GDE que ces demandes doivent rester exceptionnelles, même s'ils ont l'accord de la mairie.

Le fleurissement des communes sera harmonisé sur Castine-en-Plaine : uniquement sur les voies principales traversantes et 3 jardinières seront conservées aux cimetières.

Des illuminations de Noël seront ajoutées sur Hubert-Folie et Tilly.

Le panneau de signalisation pour la rue Simone Veil à Rocquancourt est arrivé et sera posé prochainement

L'INSEE a transmis les chiffres de la population de Castine-en-Plaine : 1631 habitants dont 388 pour Hubert-Folie, 994 pour Rocquancourt et 249 pour Tilly la Campagne.

### **TRAVAUX CLASSE ÉCOLE LOT 4**

Les travaux du lot n°4 pour la classe de l'école n'ont pas été terminés par l'entreprise Le Coguiç, titulaire du marché. Plusieurs courriers de mise en demeure lui ont été adressés sans suite de sa part. Il a donc été décidé de faire intervenir une entreprise pour réaliser ces travaux. Suite aux devis reçus, l'entreprise SNM a été choisie. Le montant des travaux s'élève à 2020.80 € TTC, ce montant sera déduit du reste à payer à l'entreprise Le Coguiç.

### **AUTORISATION POUR UN CIRQUE**

Le Cirque Camel a demandé une autorisation pour s'installer sur la commune la première quinzaine de mai 2021. Après en avoir délibéré le conseil municipal émet un avis défavorable à cette demande.

### **AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO ELECTRIQUE**

Le maire informe que :

- La communauté urbaine s'est engagée dans la transition écologique et solidaire et souhaite promouvoir les déplacements actifs et encourager la pratique du vélo sur les trajets du quotidien.

- Que la CU envisage de soumettre un projet de délibération au conseil communautaire visant à proposer aux habitants de Caen la Mer une aide à l'achat de vélo à assistance électrique qui sera conditionnée à une aide existante à l'échelle communale.
- Le maire précise les modalités des aides financières de l'Etat, 200 € sous conditions de ressources, qui viendrait s'ajouter aux aides communales et communautaires et propose de mener une réflexion sur le dossier et de prévoir le cas échéant des crédits au budget 2021.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- Approuve le principe d'apporter une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et de prévoir les crédits au budget 2021.
- Demande que soit menée une réflexion sur les conditions d'octroi de cette aide.

### **AVIS SUR LE NOMBRE DE COPIES COULEURS POUR L'ECOLE**

Actuellement chaque classe peut faire 480 copies couleurs par an, et un nombre illimité en noir. L'année dernière 35000 en noir ont été réalisées.

Les enseignantes ont demandé que ce quota soit fixé à 1000 copies couleurs, notamment pour les enfants en dyslexie ou autre problème d'apprentissage. Cependant aucun chiffre sur le nombre d'enfants en difficulté n'a été donné par la directrice.

Madame Sueur précise que l'école dispose de tablettes, de vidéo projecteur et de matériel numérique.

Monsieur Hay rappelle qu'il serait bien de prendre en compte l'écologie et la notion de développement durable en diminuant les éditions papier.

Lors de la réunion d'adjoints, la possibilité d'accorder entre 600 et 800 copies a été évoquée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide

- De fixer à 800 le nombre de copies couleurs par an et par classe
- Rappelle qu'un effort doit être fait pour dépenser les budgets à bon escient
- Demande aux enseignantes d'établir un plan de réduction des impressions dans le respect de l'écologie
- Précise que ce budget ne pourra être réévalué qu'en cas d'augmentation significative des effectifs par classe.

### **ALARME ECOLE**

Seule la nouvelle classe n'est pas sous alarme à l'école. Le coût pour l'inclure est de 272.93 € TTC ; devis reçu par l'entreprise Cegelec, déjà intervenue sur la mise sous alarme de l'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la mise sous alarme de la nouvelle salle de classe et autorise Madame la maire à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

### **HEURES POUR LE POSTE DE SERVICE CANTINE**

Considérant la nécessité d'assurer dans de bonnes conditions le service à la cantine,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial contractuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée hebdomadaire de 6 heures 82 minutes pour assurer le service à la cantine.
- Ce poste fera l'objet d'un contrat à durée déterminée du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 6 juillet 2021, renouvelable selon les besoins
- La rémunération se fera sur la base de l'échelle indiciaire C1
- Madame le maire est mandatée pour signer le contrat correspondant

### **DEMANDE DE SUBVENTION**

Suite à l'incendie de la salle des fêtes, des nouveaux projets sont en cours.

Il est donc nécessaire de déposer des demandes de subvention sur ces deux projets : la construction d'une médiathèque et la construction de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Madame le maire à déposer les demandes de DETR et d'APCR et à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette décision.

### **MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES DE BOURGUEBUS**

Suite à l'incendie de la salle des fêtes de Rocquancourt, le conseil municipal, de Bourguébus en date du 8 décembre dernier, avait donné son accord de principe pour mettre à disposition des habitants et associations de Rocquancourt leur salle des fêtes.

Il convient d'arrêter les modalités de cette mise à disposition.

- Le règlement en vigueur sera applicable dans sa totalité et sera signé en l'état par le locataire à la mairie de Bourguébus
- La redevance locative sera encaissée par la commune de Castine en Plaine au tarif fixée par elle soit 230 € pour les dates suivantes : le 5 - 6 juin 2021, et le 12-13 juin 2021. Pour les associations, il a été décidé que la mise à

disposition de la salle se fera à titre gratuit. Les dates retenues sont le 24-25 avril 2021, le 13-14 novembre 2021 et le 18 novembre 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et pas de voix contre, décide de valider les modalités de mise à disposition de la salle de Bourguébus. Le conseil municipal remercie la commune de Bourguébus pour leur solidarité.

### **ADHESION ACTES**

Le dispositif ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) constitue un moyen fiable et rapide de transmettre par voie dématérialisée les délibérations et actes administratifs à la préfecture afin de leur rendre un caractère exécutoire. La commune doit délibérer sur le principe de la dématérialisation de la transmission des actes administratifs. Ensuite il faudra contacter un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur pour signer un contrat. Une convention devra être signée avec le Préfet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'engager dans la dématérialisation de transmission des actes administratifs en préfecture et autorise madame la maire à entreprendre les démarches telles que définies ci-dessus et à signer les documents nécessaires à l'application de cette décision.

### **AVIS SUR LE PROJET ENEDIS**

Enedis a transmis en mairie une demande de travaux pour le projet suivant : passer en sous terrain une ligne haute tension pour rapatrier réseaux des parcs éoliens de St Germain le Vasson sur Iffs au niveau de la Dronnière.

Les travaux auraient lieu essentiellement sur la rue de la République.

Dans la mesure où les travaux du centre bourg viennent d'être terminés, le conseil municipal émet un avis défavorable au projet.

### **POINT TRAVAUX**

Un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signé avec Monsieur Bruno Coutanceau à Caen pour un budget de 20 000 € TTC afin de se faire aider pour les démarches auprès de l'assurance, les dossiers de subventions, ainsi que la mise en place du marché jusqu'à la mise en route du projet de la construction de la salle des fêtes.

Monsieur Maunoury présente l'avancée des travaux :

- City stade : les plans définitifs ont été validés pour un montant de 89000€ hors subvention.

Caen la mer prend en charge les alentours pour 56 000 €.

Les travaux devraient commencer courant mai pour une livraison à l'automne 2021.

- Salle des fêtes : elle sera implantée à côté du city stade de Rocquancourt, pour une surface créée de 540 m<sup>2</sup> et un coût de 1 300 000 € hors subvention. Le début des travaux en décembre 2021 et livraison en octobre 2022.

Le projet comporterait deux salles modulables avec le local jeunes intégré.

- Médiathèque : à l'emplacement de la salle des fêtes. Le projet pourra débiter après le rapport des experts. Le projet initial est maintenu mais avec la possibilité d'avoir une salle indépendante intégrée et des sanitaires en commun. L'esquisse est prévue pour la fin du mois. Madame la maire précise que l'ancienne salle des fêtes était construite sur un terrain concerné par le PPRM. Normalement il doit être possible de reconstruire car il s'agit d'un incendie et non d'un aléa minier.

- Contrôle des jeux : un jeu est interdit car la surface de réception n'est pas conforme.

### **FOOD TRUCK**

Demande de Monsieur Lambert pour l'installation le lundi soir à partir de mars d'un Food truck.

Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve que l'activité ne fasse pas concurrence aux commerces présents. Madame la maire prendra rendez-vous avec les demandeurs pour en savoir plus sur leur activité.

### **ORGANISATION RESTAURATION SCOLAIRE**

Suite au nouveau protocole, des mesures ont été prises par la mairie concernant la garderie et le service de restauration. Compte tenu du couvre-feu à 18 heures, la garderie ferme à 17h45 et des plateaux repas froids sont servis dans les classes. Ces mesures ont été prises avec l'accord de l'inspection académique. Les enseignantes débarrassent les bureaux et les classes sont nettoyées après le repas. Des élus sont en renfort au service avec les agents de cantine.

Madame la maire précise que la commune ne dispose pas de locaux suffisamment grands pour assurer un service de cantine dans le respect du protocole.

Concernant la fermeture de la garderie à 17h45, Madame la maire rappelle qu'il est nécessaire que chacun fasse un effort afin d'enrayer cette pandémie.

Le conseil municipal approuve les décisions prises et la commission communication se charge de faire une information complémentaire aux parents d'élèves afin d'éviter toute incompréhension.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Mathon fait part des réunions avec Caen la Mer concernant l'accès à la déchetterie de St Martin de Fontenay : les habitants de Castine-en-Plaine devraient avoir accès à cette déchetterie pendant environ 10 ans, ce qui correspond à la fin du remboursement des emprunts du Smictom.

Monsieur Cardon remercie Madame Bouchard pour son intervention et pour l'évacuation du dépôt sauvage sur Tilly. Monsieur Hay a remarqué qu'il n'y avait pas beaucoup de passage à la permanence de Tilly, et se demande comment rendre l'accueil attractif. Madame la maire l'informe que les habitants viennent à Rocquancourt.

Madame Tani demande que quelque chose soit mis en place pour améliorer la visibilité au stop rue de la Toscane qui actuellement est fortement accidentogène : il est envisagé de supprimer une place de stationnement. Elle fait remarquer d'autre part que depuis la prise en charge des ordures ménagères par Caen la Mer, il y a moins de tri.

Les habitants d'Hubert-Folie doivent s'adresser au Smictom pour obtenir des sacs poubelles.

Madame Sueur évoque un problème de stationnement auprès du container : certains conducteurs se garent jusqu'à la haie et empiète sur le passage piéton. Un courrier d'information sera mis sur le pare-brise

Monsieur Bodin demande si la mairie a eu un retour sur l'étude de danger concernant le classement de GDE en site Seveso.: les résultats sont en Préfecture mais pas de retour, l'enquête publique ayant été annulée à cause du confinement. Madame Lebreton demande pourquoi le Smictom n'a pas ramassé les cartons : le Smitcom ne prend plus en charge le ramassage des cartons bruns car cela n'était pas rentable.

Madame Vivien propose aux élus de s'inscrire sur le site du conseil général au service Bibliothèque numérique afin de faire remonter les difficultés éventuelles de connexion ou inscription.

La commission animation se réunira le 25 janvier à 18 h et les représentants des associations à 19h.

Madame la maire demande si un élu veut faire partie du Conseil de développement durable : cela représente environ 4 réunions par an

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 23 février à 18h30

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h

Fait et délibéré en séance les jours mois et an ci-dessus, et ont signé les membres présents. Pour copie certifiée conforme les jours mois et an susdits.